

COMMUNIQUÉ 07/04/20

## ACCUEIL DES ENFANTS : MISE EN PLACE D'UN MODE DE GARDE SPECIFIQUE

La gestion de l'épidémie Covid-19 nécessite différents modes d'accueil pour les enfants des personnels en charge de la gestion de la crise sanitaire. Pour répondre à ce besoin, Sud Vendée Littoral ouvre à compter du 8 avril un accueil spécifique pour soutenir l'activité de ces personnels prioritaires.



Dans le contexte actuel de crise sanitaire, le personnel soignant, les forces de l'ordre ou le personnel lié à la gestion de l'épidémie COVID 19 sont fortement mobilisés au sein des établissements de santé, des établissements médico-sociaux, des services de santé de ville ou encore dans l'application du plan d'urgence.



Siège administratif – 107 Av. de Lattre de Tassigny  
85 400 Luçon



+33 (0)2 51 97 64 64



Service Communication : [a.rapin@sudvendeelittoral.fr](mailto:a.rapin@sudvendeelittoral.fr)

**Afin de soutenir cet effort de crise des personnels prioritaires**, la Communauté de communes Sud Vendée Littoral met en place un mode de garde spécifique pour leurs enfants âgés de 3 à 16 ans au sein des accueils de loisirs intercommunaux à L'Aiguillon-sur-Mer, Chaillé-Les-Marais et Sainte-Hermine, les mercredis à compter du 8 avril, et les vacances scolaires du 14 avril au 30 avril 2020, suivant les modalités précisées ci-dessous.

**Cette adaptation est réalisée en appui et en complémentarité de l'action communale et des modalités convenues avec l'Education Nationale, avec l'objectif de soutenir et soulager les enseignants, les acteurs municipaux, éducatifs et périscolaires, jusqu'à la levée du confinement.**

## LES MODALITES D'ACCUEIL

---

Pendant les vacances scolaires, **pour les seuls parents dont la profession est indispensable à la gestion de la crise sanitaire** et qui n'ont pas de solution de garde, un accueil est mis en place afin que les enfants soient accueillis au sein d'un accueil de loisirs. **Les deux parents doivent être concernés**, sauf dans le cas où l'enfant est élevé en famille monoparentale.

Conformément aux directives nationales, la Communauté de Communes met à disposition un accueil spécifique pour les enfants de parents exerçant l'une des professions suivantes :

- Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé, etc.
- Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD, etc.
- Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées, etc.
- Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.
- Les personnes indispensables à la bonne marche des établissements pré-cités.

## LES MODALITES D'INSCRIPTION

---

**Pour inscrire son(s) enfant(s), une seule voie est possible afin d'assurer que l'effectif soit limité et conforme aux directives nationales. Il est demandé aux parents de fournir les éléments suivants à la structure d'accueil souhaitée :**

- Noms et prénoms des parents
- Professions des parents
- N° de tel/mail des parents
- Lieu de résidence
- Nom et date de naissance de chaque enfant
- Lieu de travail des parents (établissement, commune, adresse)
- Jours et horaires souhaités pendant les vacances scolaires
- Une **Carte de Professionnel de Santé** (CPS) ou bulletin de paie avec mention de **l'établissement employeur**, ou encore de tout document justifiant de la nécessité d'activité professionnelle et de l'accueil de(s) enfant(s).

**Les familles peuvent se manifester auprès des sites suivants :**

- **L'AIGUILLON-SUR-MER**  
Référentes : Adeline Jaulin  
Tel. 06 02 51 97 14 52 (A. Jaulin)  
E-mail : a.jaulin@sudvendeelittoral.fr
- **CHAILLE-LES-MARAIS**  
Référents : Marine Cothonet  
Tel. 06 31 46 30 80 (M. Cothonet)  
E-mail : m.cothonet@sudvendeelittoral.fr
- **SAINTE-HERMINE**  
Référent : Gaëtan Leiglat  
Tel. 06 32 48 41 58  
E-mail : g.leiglat@sudvendeelittoral.fr

## INFORMATIONS

---

Restez informés de l'actualité de Sud Vendée Littoral !

**> Newsletter de la CC Sud Vendée Littoral**

Il suffit d'inscrire son adresse e-mail en page d'accueil : [www.cc-sudvendeelittoral.fr](http://www.cc-sudvendeelittoral.fr)

**> Page Facebook « Sud Vendée Littoral »**

Communauté de communes Sud Vendée Littoral,  
107 Av. du Maréchal de Lattre de Tassigny  
85 400 Luçon  
[www.cc-sudvendeelittoral.fr](http://www.cc-sudvendeelittoral.fr)

Copyright : © L'Ours en Plus – CC SVL